

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01238

Numéro SIREN : 529 504 219

Nom ou dénomination : REXCO CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 63090

REXCO PARTICIPATIONS
BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/06/2019		30/06/2018	
	(12 mois)		(12 mois)	

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	3 618 588		3 618 588	98,70	1 123 630	93,92
ACTIF IMMOBILISÉ	3 618 588		3 618 588	98,70	1 123 630	93,92
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	47 776		47 776	1,30	72 780	6,08
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	47 776		47 776	1,30	72 780	6,08
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	3 666 364		3 666 364	100,00	1 196 410	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/06/2019		30/06/2018	
	(12 mois)		(12 mois)	

Capital social ou individuel (dont versé : 625 000)	625 000	17,05	625 000	52,24
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	48 902	1,33	41 620	3,48
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	246 487	6,72	194 139	16,23
Résultat de l'exercice	1 435 102	39,14	145 629	12,17
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 355 491	64,25	1 006 388	84,12
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	770 457	21,01	118 390	9,90
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	620	0,02	2 358	0,20
Autres dettes	539 796	14,72	69 274	5,79
Produits constatés d'avance				
DETTES	1 310 874	35,75	190 022	15,88
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	3 666 364	100,00	1 196 410	100,00

REXCO PARTICIPATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%		
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		6 325		3 213		3 112	96,86
Impôts, taxes et versements assimilés							
Rémunérations du personnel							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation		6 325		3 213		3 112	96,86
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-6 325		-3 213		-3 112	-96,85
Produits financiers		1 463 830		150 000		1 313 830	875,89
Produits exceptionnels							
Charges financières		6 977		2 593		4 384	169,07
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		1 450 528		144 194		1 306 334	905,96
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		15 426		-1 435		16 861	N/S
Total des Produits		1 463 830		150 000		1 313 830	875,89
Total des Charges		28 728		4 371		24 357	557,24
RÉSULTAT NET		1 435 102		145 629		1 289 473	885,45
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 666 364,12 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 435 102,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/10/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 618 588 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 123 630	2 494 958		3 618 588
TOTAL	1 123 630	2 494 958		3 618 588

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 625 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62500	10.00	625 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	62500	10.00	625 000

4.2 - Etat des dettes = 1 310 874 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	770 457	134 437	636 020	
Dettes financières diverses	531 299	531 299		
Fournisseurs	620	620		
Dettes fiscales & sociales	8 497	8 497		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 310 874	674 854	636 020	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 419 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	799
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	620
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 419

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 15 426 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-6 325		-6 325
Résultat financier	1 456 853	15 426	1 441 427
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	1 450 528	15 426	1 435 102

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 419 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	799
Int.courus/emprunt o(168810)	799
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	620
Fournis.fact.non par(408100)	620
TOTAL	1 419

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en EUROS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
REXCO	300 000	909 555	100	1 123 630	1 123 630			3 050 248	291 131	120 000
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

REXCO PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 625 000 euros
Siège social : 19, rue de Sèvres
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
529 504 219 RCS NANTERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 DECEMBRE 2019**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 1 435 102,05 euros de la manière suivante :

<u>Bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019</u>	1 435 102,05 euros
--	--------------------

Affectation du résultat :

Dotation intégrale de la réserve légale jusqu'à la limite de 10% du capital social	13 598,26 euros
--	-----------------

Le Solde	1 421 503,79 euros
----------	--------------------

A titre de dividendes bruts aux associés	140 000,00 euros
Soit 2,24 euros bruts par action	

Le solde	1 281 503,79 euros
----------	--------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 527 990,51 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 140.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2018	86.000 €	--	--
30/06/2017	107.000 €	--	--
30/06/2016	77.000 €	--	--

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 décembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Pascale JAUSSAUD



REXCO PARTICIPATIONS

19 rue de Sèvres

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde - 75008 PARIS

Tél. +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

SARL au Capital de 50 000 Euros - R.C.S. PARIS 387 832 132 – SIRET : 387 832 132 00022

NAF : 8299Z – N° TVA intracommunautaire : FR 32 387 832 132

GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde - 75008 PARIS

Tél +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

Mesdames, Messieurs les Associés
De la SAS REXCO PARTICIPATIONS
19 rue de Sèvres
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée en date du 21/12/2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REXCO PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 30 novembre 2019



Pascal JARZAGUET
Commissaire aux Comptes

GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde - 75008 PARIS

Tél +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

SAS REXCO PARTICIPATIONS

19 rue de Sèvres
92100 Boulogne Billancourt

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conformément à l'article 18 de vos statuts.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

- La société CABINET SONNET, dans laquelle Madame Pascale JAUSSAUD est Directrice Générale et Monsieur Xavier TREMBLAY est Président, détient une créance non rémunérée sur notre société s'élevant au 30 juin 2019 à la somme de 446.250 euros.
- Conclusion en date du 5 décembre 2018 d'une convention de mise à disposition de locaux entre la société REXCO CONSEILS, sous-locataire principal, dans laquelle Monsieur Xavier TREMBLAY est Président et Madame Pascale JAUSSAUD est Directrice Générale, et notre société, sous-locataire, portant sur les locaux du siège social sis 19 rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, consentie à titre gratuit.

Fait à Paris,
Le 30 novembre 2019



Pascal JARZAGUET
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise :		REXCO PARTICIPATIONS										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2					
Adresse de l'entreprise		19 RUE DE SEVRES 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		5 2 9 5 0 4 2 1 9 0 0 0 3 9										Néant ☐ *							
														Exercice N clos le,		3 0 0 6 2 0 1 9			
														Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ		Capital souscrit non appelé (I)		AA															
		Frais d'établissement *		AB															
		Frais de développement *		CX															
		Concessions, brevets et droits similaires		AF															
		Fonds commercial (I)		AH															
		Autres immobilisations incorporelles		AJ															
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL															
		Terrains		AN															
		Constructions		AP															
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR															
		Autres immobilisations corporelles		AT															
		Immobilisations en cours		AV															
		Avances et acomptes		AX															
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS															
		Autres participations		CU				3 618 588							3 618 588				
		Créances rattachées à des participations		BB															
		Autres titres immobilisés		BD															
Prêts		BF																	
Autres immobilisations financières *		BH																	
TOTAL (II)		BJ				3 618 588							3 618 588						
ACTIF CIRCULANT		Matières premières, approvisionnements		BI															
		En cours de production de biens		BN															
		En cours de production de services		BP															
		Produits intermédiaires et finis		BR															
		Marchandises		BT															
		Avances et acomptes versés sur commandes		BV															
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX															
		Autres créances (3)		BZ															
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB															
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD															
Disponibilités		CF			</														

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		REXCO PARTICIPATIONS		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....625 000....)	DA	625 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	48 902		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	246 487		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 435 102		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	2 355 491	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	799		
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	769 658		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	531 299		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	620		
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 497		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 310 874		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 666 364		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 310 874		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		REXCO PARTICIPATIONS				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	6 325
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 325
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(6 325)	
opc. en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 463 830
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1 463 830	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	6 977
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	6 977
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 456 853	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 450 528	

(R) : NVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		REXCO PARTICIPATIONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	15 426	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 463 830	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	28 728	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	1 435 102	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 666 364,12 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 435 102,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/10/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 618 588 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 123 630	2 494 958		3 618 588
TOTAL	1 123 630	2 494 958		3 618 588

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 625 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62500	10.00	625 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	62500	10.00	625 000

4.2 - Etat des dettes = 1 310 874 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	770 457	134 437	636 020	
Dettes financières diverses	531 299	531 299		
Fournisseurs	620	620		
Dettes fiscales & sociales	8 497	8 497		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 310 874	674 854	636 020	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 419 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	799
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	620
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 419

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 15 426 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-6 325		-6 325
Résultat financier	1 456 853	15 426	1 441 427
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	1 450 528	15 426	1 435 102

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 419 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	799
Int.courus/emprunt o(168810)	799
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	620
Fournis.fact.non par(408100)	620
TOTAL	1 419